

**Audition de Mme Martine Brousse,  
présidente de l'association « La voix De l'enfant »**

---

Vendredi 15 novembre 2019  
14, rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6<sup>e</sup>)

*L'audition débute à 15 heures 55.*

**M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission.** Je souhaite la bienvenue à Mme Martine Brousse, présidente de l'association « La voix de l'enfant ». Merci, Madame, d'avoir accepté de répondre à nos questions. Je vous laisse la parole pour ce faire, en suivant, si vous le souhaitez, la trame du questionnaire écrit qui vous a été adressé ; puis nous vous poserons des questions.

**Mme Martine Brousse, présidente de l'association « La voix de l'enfant ».** Merci à vous. Je partagerai mon expérience de terrain, une expérience en équipe au sein de l'association. Je me propose de répondre à vos questions en suivant l'ordre du questionnaire.

*Sur votre expérience personnelle*

**[1]** *À titre personnel, comment, durant votre parcours, avez-vous été sensibilisée à la question de la pédo-criminalité (dans la société et au sein de l'Église) ?*

J'ai été très tôt sensibilisée, à l'occasion d'actions de quartier. Nous avons recueilli des révélations de la part d'enfants ; à l'époque elles n'étaient acceptées par personne. Un point décisif pour l'essor de l'association « La voix de l'enfant », sur lequel je n'ai pas entendu l'Église s'exprimer, est celui de la dimension internationale. En 1990, notre association a été amenée à entendre des témoignages sur le terrain en Afrique, et à faire remonter aux autorités françaises des faits concernant le père François Lefort. C'était un cas emblématique car ce dernier était la référence en matière de lutte contre le tourisme sexuel. Or nous avons été très malmenés par les autorités que nous alertions. C'est avec le soutien de la responsable de la brigade des mineurs de Paris, Mme Tricard, que nous avons pu faire venir en France les enfants victimes concernés. Ils ont pu ainsi être entendus. Le parquet de Paris a suivi et une enquête approfondie a été menée.

Ce moment a été assez violent pour notre association : nous avons été soumis à de nombreux contrôles, y compris de l'IGAS, mais aussi des contrôles à titre personnel. Nous avons également subi la suspension de nos subventions. Le secrétaire général du Quai d'Orsay était alors M. Bertrand Dufourcq, beau-frère du père Lefort, et la sœur était la secrétaire d'État Mme Élisabeth Dufourcq. Nous n'avons, dans cette affaire, reçu aucun soutien de l'Église. J'ai entendu dire, sous les ors de la République, que cet homme avait peut-être touché des enfants mais il en avait sauvé tellement...

Nous, nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas baisser les bras.

L'affaire a duré dix ans, entre le déplacement de l'inspecteur Soubiran, de la brigade des mineurs, au Sénégal, dans le cadre d'une commission rogatoire, en 1995, et le procès qui s'est tenu en 2005, devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine. <sup>(1)</sup> Des pressions ont été exercées. Le souci constant de notre

---

(1) Le P. François Lefort des Ylouses a été condamné le 24 juin 2005 à huit ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles sur mineurs au Sénégal et en France en 1994 et 1995. Après le rejet d'une première demande de révision de son procès en 2011, il a obtenu en mars 2017, dans le cadre d'une nouvelle demande de révision,

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

association a été de ne pas enquêter à la place de la justice. Ce n'était pas à nous de rassembler des preuves.

J'ai également en mémoire une autre affaire, impliquant un prêtre qui était le notable au Mur de Barrez, si je me souviens bien ; il roulait en BMW. Ce sont les victimes qui ont dû quitter le village, car elles n'ont reçu aucun soutien, notamment pas de la part de l'Église ! Les faits remontent à une trentaine d'années.

Beaucoup de choses ont évolué depuis lors, dans la société comme dans notre législation. La première institution à agir a été l'Éducation nationale ; l'Église réagit plus tardivement.

Par ailleurs, je pense que votre commission, comme l'Église elle-même, ne doivent pas cantonner leur action à la situation en France. Les enfants vivant à l'étranger, dans des pays où souvent ils n'ont pas d'état civil, sont très vulnérables. Telle est d'ailleurs notre première priorité sur le terrain, dans les 103 pays où nous nous déployons, du Népal au Togo : priorité est de donner à chaque enfant un état civil notamment pour les protéger. La question est de savoir ce qui va être mis en place pour libérer la parole de ces enfants-là. En effet, il y a, dans ces pays, une tradition d'intervention d'institutions religieuses pour s'occuper des enfants, les scolariser, leur apporter un soutien matériel. Il faudra donc que l'Église se donne les moyens de libérer la parole de ces enfants, qui pour beaucoup sont aujourd'hui adultes, et qui pourraient être prêts à témoigner de ce qu'ils ont vécu.

Ce combat contre les violences sexuelles commises à l'encontre des enfants que j'évoque, ce combat permanent qui est le nôtre, existe dans d'autres milieux que celui l'Église : milieu familial avec l'inceste, milieu éducatif, milieu sportif où règne une véritable omerta. Il est toujours difficile de parler pour les victimes ; on écoute leur parole mais on ne l'entend pas. Le jour où nous accepterons enfin que l'enfant dit sa vérité parce qu'il dit sa souffrance, et que le professionnel la décrypte pour que soit établie la vérité judiciaire, alors nous aurons accompli quelque chose. Trop longtemps, nous nous sommes réfugiés derrière l'idée selon laquelle ces hommes « si bien », s'occupant avec tant de dévouement d'enfants délaissés et en mal d'affection, méritaient un peu de tolérance.

Notre démarche, à La Voix De l'Enfant, est avant tout professionnelle avant d'être militante. Il n'est pas question pour nous de stigmatiser telle ou telle institution. C'est la réalité, il y a un grave problème au sein de l'Église, dont nous pouvons parler à la fois au passé et au présent. Toutes les institutions sont touchées par ce fléau de la pédophilie et de la pédocriminalité. La ministre des sports doit d'ailleurs prochainement formuler des annonces à ce sujet, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Je ne dis donc pas que la situation est plus grave dans l'Église qu'ailleurs. Ce que nous voulons, c'est que toute violence dénoncée par un enfant soit prise en compte et traitée avec bienveillance. Un enfant dit sa souffrance, sa vérité ; aux professionnels de rechercher la vérité judiciaire dans un travail pluridisciplinaire.

Notre association s'est constituée partie civile, à Lyon, dans le procès du père Preynat, mais ne l'a pas fait dans celui du cardinal Barbarin. Dans ce dernier cas en effet, il y a pour nous un point de droit : comment peut-on juger et condamner quelqu'un pour ne pas avoir dénoncé des faits qui, eux-mêmes, n'ont pas encore été jugés

**Mme Christine Lazerges, membre de la commission.** L'incrimination n'est pas la même ; les textes applicables sont différents dans l'un et l'autre cas.

**Mme Martine Brousse.** Nous avons suivi l'analyse de notre conseil juridique, qui compte plusieurs membres juristes et avocats.

---

*qu'un complément d'information soit ordonné à propos des rétractations de plusieurs victimes.*

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

**[2]** *À l'échelle de votre vie personnelle, quel regard portez-vous sur l'évolution de l'Église catholique de France sur ce sujet ?*

Il y a eu une réelle évolution, quoique lente, constatée en particulier du fait de la participation de l'un de nos membres, M<sup>e</sup> Etienne de Ruffi de Pontevès, aux premières réflexions de l'Église sur le sujet. Ce qui est nouveau, de notre point de vue, est que l'Église prenne enfin en compte les victimes. Très souvent, jusque-là, on essayait de protéger le mis en cause. Ils étaient déplacés dans une autre paroisse ou un autre établissement ou envoyés dans une maison de retraite... mais très vite, la personne se retrouvait en contact avec des mineurs. Je connais ainsi un prêtre condamné qui a été nommé au service de documentation, non loin du Puy-en-Velay, où l'on peut rencontrer du monde... y compris des jeunes !

Il convient donc de se préoccuper des prêtres condamnés, notamment une fois leur peine purgée : quelle prise en charge ? quel suivi ? Même leur propre famille peut les rejeter ; c'est un réel souci pour nous, car nous craignons la récurrence. Certes, ils ont commis des actes monstrueux, mais ils sont des êtres humains et non des monstres. C'est en défendant les droits de l'homme que nous défendons les droits de l'enfant. L'Église va donc devoir faire la lumière sur toutes les affaires passées et actuelles, mais aussi prendre des mesures de suivi, à l'intérieur et, plus encore, à l'extérieur, lorsqu'elle aura exclu certains de ses membres.

### Sur l'analyse des abus sexuels dans l'Église

**[3]** *Dans quelle mesure y a-t-il lieu, selon vous, de traiter comme des cas à part les abus sexuels sur mineurs perpétrés par des clercs ou des religieux(ses), par exemple par rapport à des cas d'inceste ?*

Il n'y a pas lieu de traiter ces cas à part, mais il convient de porter sur eux un regard différent. Dans le sens où, si le père de famille, l'oncle ou le grand-père incarnent la famille proche, le prêtre représente davantage encore, en tout cas dans les familles croyantes : ces dernières lui confient leur enfant en pensant qu'il sera protégé, éduqué dans la religion, participera à des animations... Chacun a ses raisons, mais il y a toujours l'idée d'un lieu protecteur et de personnes protectrices. Un lieu d'accueil particulier, tout comme peut l'être l'Éducation nationale, mais avec ce « petit plus » que l'on confie son enfant à une institution dans laquelle les parents ont foi. De ce point de vue, les violences sexuelles perpétrées sont une vraie trahison : on ne peut pas imaginer qu'au patronage ou au cours de catéchisme, son enfant puisse être en danger. Et même quand on n'a pas la foi, on éprouve respect et confiance envers le curé. Dès lors, en cas d'agressions sexuelles, quelque chose s'écroule. C'est pour cela qu'une prise en compte particulière est nécessaire. Non pas parce que l'acte sexuel en cause serait différent – il ne l'est pas – mais parce qu'une confiance absolue est alors brisée, qui met en jeu des valeurs particulières.

**[4]** *Pensez-vous que la prévalence de la pédo-criminalité soit plus élevée chez les clercs ou religieux catholiques que dans le reste de la société ou dans les autres institutions que fréquentent les enfants ? Comment l'expliqueriez-vous ?*

C'est en effet une question que nous nous posons. Pourquoi si peu d'affaires dans les autres religions ? Nous avons été confrontés à un cas d'agressions sexuelles commis par un rabbin, mais il s'agissait d'un inceste ; deux fois, un imam était en cause mais « seulement » pour des violences physiques, dans l'un des cas ; une autre fois, l'affaire impliquait un pasteur, dans chacune de ces affaires, l'association s'est constituée partie civile. De même, il faut souligner que lorsque nous sommes saisis d'affaires à étrangers, c'est toujours l'Église catholique qui est mise en cause ; jamais rien ne nous remonte des missions protestantes ou autres. Pourquoi ?

Pendant sept ans, l'association a eu comme président le Dr Bernard Cordier, psychiatre, expert auprès des tribunaux et spécialiste de la prise en charge des délinquants sexuels. C'est lui qui a introduit un traitement médical pour les auteurs de violences sexuelles. Un élément de réponse, tiré de son expérience, était que dans les autres religions, existait le mariage des clercs, ou la possibilité d'une vie sexuelle. Rappelons que le prêtre catholique, à la différence d'un religieux, ne prononce pas de vœu de chasteté, et qu'on lui impose le célibat. Le prêtre vit donc *dans* la société – à la différence du religieux qui, dans la plupart des cas, vit en communauté souvent fermée –, mais il ne vit pas *comme* la société. Il y a une très grande solitude chez certains de ces hommes, entrés jeunes dans le sacerdoce. Peu à peu ils perdent pied, et peuvent se retrouver face à des enfants vulnérables, en demande, non pas d'acte sexuel bien entendu, mais d'éducation, d'affection. Il y a de la part de certains enfants des comportements maladroits, auxquels nous devons savoir répondre en adulte. Or, des prêtres n'ont pas su le faire et ont basculé, éventuellement en détresse ; ils n'ont pas su se tourner vers d'autres pour solliciter de l'aide notamment en raison du poids des interdits.

Nous avons observé la manière dont recrutent les séminaires : la capacité affective, la psychologie des candidats au sacerdoce, comment sont-elles évaluées ? Nous avons constaté qu'à l'entrée qu'une évaluation était bien faite, mais généralement une fois pour toutes, jamais ultérieurement. Typiquement, un jeune homme, entré au séminaire d'Issy-les-Moulineaux en se posant des questions, avait ensuite suivi un parcours au cours et à l'issue duquel il n'avait plus jamais été mis en situation de se poser ou de pouvoir poser de nouvelles questions.

**[5]** *Quelles sont, selon vous, les raisons propres à l'Église catholique des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables ?*

**[6]** *Quelles sont, selon vous, les raisons propres à l'Église catholique du silence longtemps entretenu sur ces abus ?*

Je ne crois pas qu'il y ait de raison propre à l'Église, car le schéma est le même dans toute institution : une personne « à problèmes », attirée par des mineurs ou des personnes vulnérables, va chercher à aller vers eux, et pas en gériatrie ! Parmi les prêtres, il existe des hommes qui ont fait le choix du sacerdoce en se sachant attirés par les enfants, et en se disant, tout à la fois, qu'ils pourraient lutter contre cette attirance, que la force de l'institution les protégeraient pour ne pas passer à l'acte mais pour d'autres que l'institution les protégerait par son silence. Il doit être mis fin à ce sentiment, cette « croyance », cette forme d'impunité.

**[7]** *S'agissant des facteurs de passage à l'acte vis-à-vis des mineurs, trois en particulier ont pu être pointés par le P. Stéphane Joulain concernant les prêtres : célibat, accès aux enfants et position d'autorité sur eux. Quel est votre point de vue ?*

Je souscris à cette analyse : le célibat est en effet un facteur aggravant ; quant à la position d'autorité à l'égard des enfants, elle est manifeste, tout comme chez l'entraîneur sportif, le professeur ou l'éducateur social, avec une dimension de transmission plus marquée encore chez le prêtre.

**[8]** *Quelle est votre analyse des représentations de l'enfant dans les structures de l'Église catholique ? Quel enjeu l'enfant représente-t-il (on peut notamment penser à l'enjeu de « recrutement » de jeunes garçons qui paraît majeur pour l'Église, notamment avec la chute de la pratique religieuse) ?*

Je ne saurais vous répondre, n'étant pas moi-même à l'intérieur des structures de l'institution. En revanche, je peux vous parler du sujet à l'aune de comparaisons internationales. Au Burkina par exemple, les enfants sont toujours placés au premier rang. Le prêtre les embrasse, les fait chanter : pour eux, c'est presque Jésus ! il ne faut donc pas oublier, dans l'analyse du phénomène, les enfants de l'étranger victimes de prêtres français.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

La vigilance est réelle aujourd'hui, dans l'Église de France. L'Église est dans le quartier, un peu comme la maison de quartier, comme telle association de proximité... mais elle n'est plus au centre du village comme autrefois. Elle tend à s'ouvrir, ce qui est positif de notre point de vue, car alors, les jeunes parlent. Je tiens à souligner que dans notre milieu associatif, nous ne sommes pas à l'abri d'agressions sexuelles sur des mineurs ! Nous avons eu une personne dans nos rangs qui a été poursuivie.

### Sur les propositions à formuler

**[9]** *Quel est votre regard sur les dispositifs d'écoute des victimes proposés par l'Église aujourd'hui ? En avez-vous l'image de structures « professionnelles » ? D'une manière générale, estimez-vous que l'Église catholique accorde aux victimes une considération adéquate ?*

Les victimes ont besoin d'être reconnues comme telles, par l'institution dont dépend la personne qui les a agressées. Nous l'avons vécu quand – je l'ai évoqué tout à l'heure – l'Église s'est crispée en défendant son prêtre, au lieu de défendre les enfants que nous, nous nous défendions. Les victimes ont besoin d'être crues, or, souvent l'Église ne les croit pas.

Par ailleurs, les victimes se demandent toujours ce que va devenir leur agresseur : très souvent elles parlent car elles tiennent à ce que leur agresseur ne fasse pas d'autres victimes.

La nécessité de soins pour les victimes est également une préoccupation pour nous: vers qui la victime peut-elle se tourner ? Nous savons que les besoins en psychiatrie et en pédopsychiatrie sont immenses alors que les victimes ont besoin d'une prise en charge rapide et régulière pour se reconstruire. Les délais pour une telle consultation atteignent aujourd'hui quatre, voire six mois, parce que souvent la victime ne peut se payer elle-même ces soins, et qu'il faut donc passer par le circuit des soins remboursables, complètement engorgé. Sur ce point, des annonces prochaines sont attendues de la part du Gouvernement.

Parmi les besoins existants, figure aussi celui d'avocats spécialisés. Spécialisés car, le plus souvent, il n'y a pas de trace de l'agression sexuelle : c'est parole contre parole. Il faut donc des avocats qui connaissent non seulement le droit, mais aussi la psychologie de la victime, et celle des auteurs. Sur ce point-là également, l'Église devrait apporter un soutien. Là où existent des antennes spécialisées dans la justice des mineurs, avec des avocats formés (par exemple à Paris ou à Lyon), ces derniers devraient pouvoir travailler avec l'Église pour se mettre à la disposition des victimes.

**[10]** *Vous avez eu l'occasion de proposer, via votre association, des outils destinés aux professionnels dans le but de mieux protéger les enfants, tels que les unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques ou les salles de confrontation protégée. Estimez-vous que des outils spécifiques mériteraient d'être mis en place par l'Église, ou en dehors d'elle, pour traiter de manière appropriée les cas d'abus signalés commis par des clercs ou des religieux(ses) ?*

Là où sont implantées des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger et où des victimes éprouvent des difficultés à libérer leur parole, nous sommes prêts à ce que ces dernières soient traitées comme le sont les mineurs, c'est-à-dire au moyen d'une audition filmée, pour qu'elles n'aient pas à répéter plusieurs fois l'exercice, et par des professionnels formés au Protocole NICHD (Protocole canadien auquel sont formés les enquêteurs en France). Des expérimentations existent ; si l'Église y est prête, notre association peut les soutenir et les développer.

**[11]** *Quelles solutions vous paraissent les plus importantes, dans le cadre des propositions que pourrait formuler la CIASE ? Les plus simples à mettre en œuvre ? Les plus complexes ? Les plus urgentes ?*

**[12]** *Qu'attendez-vous de la CIASE ?*

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Je pense avoir déjà répondu à la question 11. S'agissant de ce que j'attends de votre commission, je sais qu'elle va beaucoup apporter, notamment en raison de sa composition plurisectorielle et des personnalités qui la composent. Il faut qu'elle ait ce regard indépendant, nécessaire à l'analyse de son objet d'étude. Vous passez beaucoup de temps à entendre des victimes, des associations, des professionnels. Je sais combien il est difficile d'être confronté à tant de souffrance. Votre indépendance, votre recul, votre interdisciplinarité sont cruciaux.

Un rôle essentiel de la CIASE consiste à entendre les besoins exprimés par les victimes, aujourd'hui ; mais il me semble qu'un rôle plus important encore consiste à élaborer, pour demain, des propositions concrètes afin d'éradiquer ce fléau dans l'Église, dans les institutions et que notre société s'engage à lutter contre ce fléau sans craindre pour son image des conséquences que peuvent engendrer des révélations.

Parmi ces propositions, l'une d'elles devrait avoir trait au « dépistage » et au repérage : il faut que les séminaires s'entourent de professionnels et qu'ils procèdent à des évaluations, non pas en interne mais de l'extérieur. Il doit en être de même dans l'Éducation nationale, dans le sport, dans le milieu du travail social, où l'on s'auto-évalue ; non ! une véritable évaluation, externe, est nécessaire.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Je vous remercie de votre conclusion. L'Église s'est engagée dans une démarche d'évaluation, par une commission qui n'est en rien une institution d'Église, la CIASE, qui se caractérise par son pluralisme et l'inclusion de toutes les générations comme de toutes les disciplines, et a reçu la mission de porter un regard sur une période de 70 ans, en formulant des recommandations à partir de l'évaluation qu'elle aura menée.

J'ai une remarque sur votre invitation à conduire des investigations à l'étranger. Le champ de notre mission est déjà gigantesque : 70 années au cours desquelles le territoire français a un peu changé, s'agissant en particulier de la présence française sur le continent africain. Aujourd'hui encore, nous considérons que relèvent de notre champ d'étude les agissements, à l'étranger, de prêtres incardinés en France, ou de religieux dont la communauté a son siège en France ; comme la justice pénale française, nous nous estimons compétents à l'égard d'auteurs d'abus français, comme de victimes françaises, de sorte que la dimension internationale n'est pas absente de notre travail. J'ajoute que nous devons également traiter de la question du déplacement, notamment en Afrique, de prêtres et de religieux qui auraient commis des abus en métropole. Nous constatons que notre tâche est immense et nos délais contraints...

**Mme Christine Lazerges.** La question des départements et régions d'outre-mer se pose également à nous, car nous n'avons reçu, pour l'heure, quasiment aucun témoignage qui en émane. En possédez-vous de votre côté ? auriez-vous des éléments à nous transmettre à cet égard ?

**Mme Martine Brousse.** Oui, bien sûr.

**Mme Christine Lazerges.** Votre association serait-elle disposée à nous aider à faire connaître la CIASE sur place ?

**Mme Martine Brousse.** Nous allons interroger nos équipes sur place, et là où nous avons des Unités d'Accueil.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Votre appui serait très précieux, car nous n'avons pas encore pu, physiquement, organiser de réunion aux Antilles, en Guyane et à La Réunion. Il nous a fallu apprendre à des responsables, laïcs, d'un diocèse d'outre-mer, l'existence de la commission et de son appel à témoignages, preuve que la communication mise en place par l'Église n'était pas parvenue jusque-là ! Il s'agit d'un enjeu très important. Car à l'heure actuelle, sur quelque 3 000 contacts noués avec la

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

CIASE, une vingtaine tout au plus émane de l'outre-mer, soit bien moins que ce qui nous est parvenu de l'étranger.

**Mme Martine Brousse.** Nous avons une équipe à Papeete, où nous entretenons des liens étroits avec Mme Brigitte Angibaud, avocate générale près la cour d'appel, qui me dit que les violences sexuelles sont nombreuses dans le ressort de la cour. Je vous suggère de vous rapprocher de cette équipe. Nous disposons aussi d'une antenne à La Réunion. Ainsi qu'à Mayotte, dont je n'ose parler...

**Mme Christine Lazerges.** L'Église catholique n'y est guère présente, mais les protestants sont assez présents en Polynésie.

**Mme Anne Devreese, membre de la commission.** Dans ces territoires éloignés, il pourrait être intéressant de voir si une corrélation peut être établie entre la prévalence des abus sexuels et la présence de prêtres qui auraient été écartés de métropole.

Vous nous avez dit, à propos des unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques, que même des majeurs pourraient y avoir accès, lorsqu'ils ont été victimes d'abus pendant leur minorité. Serait-ce uniquement dans le cadre d'une procédure pénale ?

**Mme Martine Brousse.** Oui, et, plus précisément, dans le seul cadre d'une enquête préliminaire, lorsque l'audition est demandée par le procureur.

**Mme Anne Devreese.** Dans les conditions ainsi précisées, qui réduiraient le champ des personnes concernées et éviteraient opportunément que le dispositif ne soit noyé sous les demandes, cette voie serait très intéressante à explorer.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Le sujet des enfants de l'immigration n'est pas véritablement abordé par notre commission ; or il s'agit de jeunes éminemment vulnérables. Vous préoccupez-vous des enfants issus de l'immigration, ou réfugiés eux-mêmes ? J'ai en tête une récente et sordide affaire dans le diocèse de Nancy, relative à des enfants venus de Roumanie.

**Mme Martine Brousse.** Nous travaillons dans les camps de Paris où sont accueillis des Roms : dans les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, Porte de la Chapelle et Porte de Clignancourt et à Chevilly-La-Rue. Nous intervenons également dans la « jungle » de Calais, et aujourd'hui, avec une de nos associations membres nous sommes présents à Calais, à Boulogne, à Béthune. Il est d'ailleurs frappant de constater que nous y croisons beaucoup d'associations et très peu, voire pas du tout, de prêtres ! Je fais une exception toutefois pour les Roumains et les Polonais, parmi lesquels les catholiques sont nombreux, et auprès desquels l'Église est très présente.

Notre principale crainte, concernant ces jeunes migrants, est le grand risque qu'il y ait des accueils individuels, sans contrôle. Car il peut s'agir d'une voie de recrutement par un réseau de prostitution ou autres. Les recruteurs de ce type, peuvent-être repérés car ils adoptent une approche progressive et ne se présentent jamais, contrairement à la pratique qu'adoptent, par principe, les associations entre elles, qui se présentent toujours lorsqu'elles se rencontrent. Il faut-être sans cesse vigilants car les populations accueillies dans ces camps, après avoir vécu l'exode, la rue, sont particulièrement vulnérables.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** J'abonde dans votre sens : l'accueil individuel peut, dans un certain nombre de cas, conduire aux réseaux de prostitution. Pour les mineurs protégés, l'exposition à de tels réseaux a, en moins de cinq ans, augmenté de manière très importante.

**Mme Martine Brousse.** Nous assistions tout à l'heure à l'annonce, par le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, Monsieur Adrien Taquet, des grandes lignes de son plan d'action. La lutte contre la prostitution en constitue une mesure-clé.

**M. le Président Jean-Marc Sauvé.** Vous avez évoqué un point qui n'entre pas dans notre réflexion : les abus commis dans le milieu sportif. Comment expliquez-vous le relatif silence qui règne à cet égard ? C'est un peu paradoxal, si l'on considère l'importance de la présence médiatique qui se déploie dans ce milieu, et qui devrait favoriser la transparence. L'argent en jeu serait-il facteur d'inhibition ?

**Mme Martine Brousse.** Il convient de distinguer entre deux niveaux, celui de la compétition où il y a une chape de plomb et celui des clubs de quartier. Dans ces derniers, l'enfant n'ose pas parler, car on l'en dissuade, par des formules telles que « ton père fait pareil avec d'autres enfants », « tu n'en parleras pas, car tu paraîtrais idiot »... de plus, l'entraîneur, l'accompagnateur, a une emprise d'autorité sur l'enfant. Par ailleurs c'est très difficile à vivre pour les parents également, qui, eux aussi, ont peur de parler : la sexualité est un sujet délicat, tabou, ils ont peur des révélations et des conséquences. Dans certains cas, on ne *veut pas* savoir. Certaines des associations que nous fédérons œuvrent dans le milieu du sport. Dans les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris, par exemple. Nous réunissons les parents, en présence des enfants, et nous expliquons que les attouchements, les caresses, les baisers, ne sont pas acceptables, qu'ils ne doivent donc pas être couverts par le secret. Dans ce milieu sportif, je suggère de regarder le remarquable travail qu'accomplit l'association « Colosses aux pieds d'argile ».

Mais la question se pose malheureusement aussi dans d'autres domaines : nous recensons par exemple des situations de violences sexuelles commises par des professeurs de conservatoire, de tels actes étant facilités par le fait que le professeur touche physiquement l'enfant, pour guider ses doigts, pour corriger son maintien, etc. Partout, on a peur d'évoquer le sujet. Les associations comme la nôtre peuvent aider à aller en parler avec les parents, comme avec les enfants.

**Mme Anne Devreese.** Oui, mais à la condition de ne pas en parler n'importe comment. Car en France, la communication à ce sujet est compliquée ; on a connu des ratés en la matière.

**M. le Président Jean Marc Sauvé.** Je vous remercie pour votre intervention.

*L'audition s'achève à 17 h 10.*